

Séance d'information sur les noms de pays

Genève, 24 avril 2018

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANIMATEUR ET LES CONFÉRENCIERS

établi par le Secrétariat

DAVID MUSKER



M. Musker est professeur de droit international des dessins et modèles au Centre for Commercial Law Studies de l'Université Queen Mary de Londres. Il enseigne, ou a enseigné, dans plusieurs établissements, dont les universités d'Alicante, de Bristol et d'Oxford, l'École polytechnique fédérale de Zurich et le Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI) à Strasbourg.

Conseil en brevets et en marques, il est membre (et ancien président) du Comité des dessins et modèles et du droit d'auteur et du Comité de l'enseignement supérieur du Chartered Institute of Patent Attorneys (CIPA), membre (et ancien président) de la Commission des dessins et modèles de l'Union des praticiens européens en propriété industrielle (UNION) et membre du Groupe de travail sur les dessins et modèles de l'Institut des agents de marques (ITMA).

M. Musker est également membre du Conseil d'administration de l'Intellectual Property Regulation Board (IPReg), l'organisme qui réglemente l'activité des conseils en brevets et en marques au Royaume-Uni, et du Marks and Designs Forum de l'Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni. Il a été membre du groupe d'utilisateurs de l'OHMI et de l'ancien Trade Marks and Design Rights Research Expert Advisory Group de l'Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni.

Ses travaux de recherche portent notamment sur le droit comparé et le droit international des dessins et modèles, les brevets unitaires, les spécialistes de la propriété intellectuelle (en particulier la question de la réglementation et de la confidentialité des communications entre clients et conseils en brevets) et le droit procédural en matière de propriété intellectuelle.

Il exerce dans le domaine du droit des brevets et des dessins et modèles depuis trente ans, il a déposé le premier dessin ou modèle communautaire enregistré et a plaidé lors du dernier procès devant le Tribunal d'appel des dessins et modèles enregistrés. Il est conseiller chez R. G. C. Jenkins & Co.

M. Musker a fondé le blog "Class 99" consacré au le droit international des dessins et modèles et il est l'un des rédacteurs fondateurs du Guide sur les dessins et modèles communautaires et membre des comités de rédaction du Journal of Intellectual Property Law & Practice (JIPLP) et des European Copyright and Design Reports (ECDR). Son livre "Community Design Law : Principles and Practice" a été cité et approuvé par la Haute Cour d'Angleterre et du Pays de Galles, les tribunaux de Pologne et des Pays-Bas et des chambres de recours de l'OHMI. En 2004, il a reçu un prix européen de la propriété intellectuelle Worldleaders pour son travail dans le domaine de l'éducation et de la formation en matière de propriété intellectuelle sur le dessin ou modèle communautaire.

DENIS LOUKOU BOHOUSSOU



M. Denis L. Bohoussou, directeur général de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), est de nationalité ivoirienne. Il est titulaire d'un doctorat en droit, obtenu le 3 juillet 1993 à l'Université de Montpellier I (France). Il est également titulaire de plusieurs diplômes d'études approfondies (DEA) en informatique juridique et droit de l'informatique, en droit des créations immatérielles et en droit de la propriété littéraire et artistique (Université de Nantes (France)).

Avant d'accéder au poste de directeur général de l'OAPI, le 1^{er} août 2017, M. Denis L. Bohoussou a occupé les fonctions de directeur général de l'Office ivoirien de la propriété intellectuelle (OIPI). À ce titre, il a géré le système national de propriété intellectuelle de la Côte d'Ivoire et contribué activement à la restructuration du Bureau ivoirien du droit d'auteur (BURIDA).

En tant qu'expert auprès de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), il a conduit l'élaboration de la stratégie nationale de propriété intellectuelle de différents pays africains et produits de nombreux rapports d'études sur le système de la propriété intellectuelle en Afrique.

M. Denis L. Bohoussou a occupé de hautes fonctions dans son pays d'origine, la Côte d'Ivoire. Il a été directeur du développement du secteur privé au sein du Ministère de l'industrie et du développement du secteur privé de la République de Côte d'Ivoire. À ce titre, il a présidé pendant plusieurs années, la Commission technique des investissements (CTI). Il a été également sous-directeur du Centre national de documentation juridique (CNDJ), dont il a contribué à la mise en place.

Parallèlement à ces fonctions administratives, M. Denis L. Bohoussou enseigne en tant que maître-assistant, le droit de la propriété intellectuelle et le droit civil dans différentes universités et institutions.

M. Denis L. Bohoussou est auteur de nombreuses publications et études dans le domaine du droit et de la propriété intellectuelle. Dans le domaine de la législation, il a présidé plusieurs comités techniques de rédaction de textes législatifs et réglementaires.

NIKOLOZ GOGILIDZE



M. Gogilidze est président du Centre national de la propriété intellectuelle de Géorgie (SAKPATENTI). Il a été nommé à ce poste en 2014 après avoir été conseil en brevets et en marques au sein du cabinet d'avocats Mikadze Gegetchkori Taktakishvili (MGT).

M. Gogilidze a occupé plusieurs postes à SAKPATENTI. Il a notamment été membre de la chambre d'appel, chef du département des services juridiques et du droit d'auteur, directeur des questions juridiques et chef du département juridique. Il a été le négociateur de la Géorgie pour les questions de propriété intellectuelle dans les accords bilatéraux de libre-échange avec l'AELE, la Chine et l'UE.

Il est titulaire d'un master avec mention de l'Université d'État de Tbilissi. Il est devenu maître de conférences en droit de la propriété intellectuelle à l'Université du Caucase et il enseigne actuellement à l'Université libre de Géorgie. Il est inscrit au barreau de la Géorgie et, dans ce cadre, forme de jeunes avocats au droit de la propriété intellectuelle. Il est vice-président de l'Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI) et membre de l'Association nationale des conseils en brevets.

M. Gogilidze est président du groupe de travail chargé d'élaborer un règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Lisbonne et à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne. Il est également président de l'Union particulière pour l'enregistrement international des marques (Assemblée de l'Union de Madrid).

CAROLINA BELMAR



Mme Belmar est directrice du Service des marques, des indications géographiques et des appellations d'origine de l'Institut national chilien de la propriété industrielle (INAPI) depuis décembre 2010.

Elle est membre de la Commission d'étude pour un nouveau code chilien du commerce, initiative lancée en 2016, et donne des conférences dans le cadre du Master sur les nouvelles

technologies de la Faculté de droit de l'Université du Chili et des cours d'été de l'OMPI qui sont organisés à Santiago du Chili depuis 2013.

Mme Belmar est titulaire d'un diplôme de droit de l'Université du Chili et d'un Master en propriété intellectuelle et société de l'information de l'Université d'Alicante.

De 2004 à 2009, elle a été responsable du Département de la propriété intellectuelle de la Direction des relations économiques internationales du Ministère chilien des affaires étrangères, dirigeant les équipes chargées de négocier les questions de propriété intellectuelle pour le Gouvernement chilien dans les accords de libre-échange en vigueur entre l'Australie, le Chili, la Chine, le Japon et la Turquie. Elle a également participé aux processus de mise en œuvre des obligations découlant des multiples accords de libre-échange conclus par le Chili. Elle a corédigé cinq projets de loi et s'est prononcée en faveur de l'adhésion du Chili au Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et au Traité sur le droit des marques (TLT).

De 2000 à 2002, Mme Belmar a travaillé au Centre d'études sur la propriété intellectuelle de la Société chilienne du droit d'auteur.

Elle est l'auteur de plusieurs publications, notamment deux articles sur les appellations d'origine (2016) et les indications géographiques (2009) et un autre sur les industries et services culturels dans le contexte du forum de Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et du Programme de développement (2005). Elle est également l'auteur du chapitre sur la propriété intellectuelle du Guide des accords de libre-échange (ALE) du Chili, intitulé "A 10 años del TLC con Estados Unidos", de l'Université catholique de Valparaiso (2015).

Mme Belmar a édité et corédigé les Lignes directrices de l'INAPI pour l'enregistrement des marques (2017) et le Manuel sur les marques (2010). Elle a également collaboré à l'élaboration des commentaires et des notes relatifs aux différents textes juridiques sur le droit d'auteur, les indications géographiques et les appellations d'origine rassemblées dans la Compilación Normativa de INAPI sobre Propiedad Intelectual (2010, réédité en 2015).

ISABELLE TAN



Mme Tan est directrice du Service d'enregistrement des marques de l'Office de la propriété intellectuelle de Singapour (IPOS).

Elle était examinatrice de marques avant d'accepter différents postes à l'IPOS.

Au cours des dernières années, Mme Tan a occupé plusieurs fonctions dans divers départements de l'IPOS et a eu l'occasion de collaborer avec des organismes publics sur leur gestion de la propriété intellectuelle lorsqu'elle travaillait dans l'ancien Département du développement de l'entreprise, de gérer les cours de propriété intellectuelle en tant que directrice des programmes à l'Académie de la propriété intellectuelle, de créer le premier centre unique de service à la clientèle de l'IPOS, IP101, et d'établir et de maintenir des relations avec

les parties prenantes internationales lorsqu'elle travaillait au Département de l'engagement international.

Mme Tan est revenue au Service d'enregistrement des marques en juillet 2016, forte d'une vaste expérience et avec la volonté de poursuivre les travaux de ses prédécesseurs.

AMY COTTON



Mme Cotton est conseillère principale au Bureau de la politique et des affaires internationales (OPIA) de l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO) où elle dirige une équipe chargée des questions de politique nationale et des affaires internationales en rapport avec les marques. Mme Cotton et son équipe s'occupent également de la mise en œuvre à l'échelle nationale des obligations découlant des traités internationaux relatifs aux marques et fournissent une assistance technique aux gouvernements étrangers qui souhaitent développer ou améliorer leurs systèmes de protection des marques et des indications géographiques.

Mme Cotton est spécialisée dans les indications géographiques, les marques notoirement connues et les noms de domaine. Elle est responsable de la délégation des États-Unis d'Amérique auprès du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) et du Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Elle a été la conseillère principale en matière de propriété intellectuelle du représentant des États-Unis d'Amérique pour les questions commerciales internationales à l'OMC dans l'affaire concernant le règlement (CEE) n° 2081/92 relatif à la protection des indications géographiques. Mme Cotton a également été membre de l'équipe gouvernementale chargée de négocier l'accord bilatéral sur le vin entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique et elle continue d'officier en tant que conseillère auprès des organismes gouvernementaux pour les questions relatives aux indications géographiques. Avant d'entrer au service du Bureau de la politique et des affaires internationales (OPIA) en 2001, elle était examinatrice de marques à l'USPTO. Elle a également travaillé dans le secteur privé, comme sur les questions extérieures auprès de l'Association américaine du droit de la propriété intellectuelle (AIPLA).

ÓSCAR MONDÉJAR



M. Mondéjar est chef du service juridique de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO). En 1997, il est entré à l'EUIPO où il a occupé divers postes. Il est également mandataire auprès du Tribunal et de la Cour de justice de l'Union européenne. Il intervient fréquemment sur des questions relatives aux marques et aux indications géographiques.

Auparavant, il a travaillé dans le secteur privé.

M. Mondéjar est titulaire d'un diplôme en droit, d'un master en commerce international et d'un diplôme d'études juridiques supérieures en droit de l'UE.

NICOLAS GUYOT



M. Guyot est conseiller juridique au Département Droits de propriété industrielle, Service juridique, Division Droit et affaires internationales de l'Institut fédéral suisse de la propriété intellectuelle (IPI). Il a été nommé à ce poste en décembre 2015.

Il a d'abord travaillé à la Division des marques de l'IPI, à partir de 2010, en tant qu'examineur.

De nationalité suisse, M. Guyot est titulaire d'un diplôme de droit de l'Université de Genève, d'un master en droit et économie de l'Université de Saint-Gall (HSG) et d'un diplôme de biologie de l'Université de Lausanne. Il est inscrit au barreau de Genève et a exercé le métier d'avocat pendant quatre ans au sein d'un cabinet spécialisé en droit commercial à Genève.

TONI POLSON ASHTON



Mme Polson Ashton est associée chez Sim & McBurney et Sim Ashton & McKay LLP à Toronto (Canada). Elle conseille ses clients sur le choix et la disponibilité des marques, la gestion de leur portefeuille, les poursuites judiciaires, les procédures d'opposition, la concession de licences, le conditionnement et l'étiquetage.

Elle est inscrite au barreau canadien (ancienne présidente de la Section nationale de la propriété intellectuelle) et elle est membre de l'INTA (ancienne membre du Conseil d'administration et du Comité exécutif et membre du Conseil de direction et des commissions Analyse législative, Réunions et Indications géographiques). Elle est également membre du Conseil consultatif en propriété intellectuelle de la Faculté de droit de l'Université d'Akron, de la FICPI (coprésidente de la CET 1 International Trademark), de l'IPIC (ancienne présidente du Comité de liaison mixte pour les marques) et de PTMG, IPSKI & Phi Delta Phi.

Mme Polson Ashton a prononcé des allocutions et donné des conférences pour la Law Society of Upper Canada, l'Université de Toronto et la faculté de droit Osgoode Hall, ainsi que pour des organismes privés et spécialisés. Elle a contribué en tant qu'auteur à l'ouvrage dirigé par Hugues "Trademarks", aux séries "Canadian Forms & Precedents" et Halsbury's Laws of Canada "Trademarks, Passing Off and Unfair Competition" et au recueil sur la propriété intellectuelle "Trademarks".

Elle est membre de l'Université de Toronto (1970) et titulaire d'une licence de droit de la faculté Osgoode Hall (1973), elle est inscrite au barreau de l'Ontario (1975) et figure sur la liste des agents de marques canadiens agréés, et elle est associée chez Sim Ashton & McKay LLP et Sim & McBurney.

CLARK LACKERT



M. Lackert est associé chez Reed Smith, cabinet juridique d'envergure mondiale, il est rattaché à l'IP, Tech and Data Practice Group du bureau de New York. Il s'occupe principalement des questions relatives aux marques, aux indications géographiques, au droit d'auteur, aux noms de domaine, aux licences et à la lutte contre la contrefaçon et a une expérience particulière dans le domaine international.

Il est arbitre de noms de domaine au Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI et un interlocuteur incontournable pour les questions relatives à l'ICANN. Il a été consultant du Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC.

M. Lackert est reconnu comme l'un des grands experts mondiaux des marques et il a joué un rôle très actif au sein d'organisations spécialisées et d'universités. Il a été président de la Commission des indications géographiques de l'Association internationale pour les marques (INTA) dont il est toujours membre. Il fait également partie du Comité exécutif du Conseil d'administration de l'INTA. Récemment, il a animé une table ronde sur les indications géographiques lors de la réunion annuelle de l'INTA de 2017 à Barcelone.

M. Lackert s'est beaucoup exprimé, oralement et par écrit, sur les indications géographiques et les marques, notamment lors de sa participation à des groupes de discussion sur les indications géographiques à l'OMC, à Genève, et lors d'un forum organisé par l'OMPI à Beijing, ainsi que dans bien d'autres lieux sur les six continents, comme l'Afrique du Sud, l'Australie, le Brésil, la Fédération de Russie et le Japon. Outre les indications géographiques, il a écrit et pris la parole sur des questions aussi diverses que les litiges internationaux en matière de propriété intellectuelle, la gestion de portefeuilles mondiaux de marques, les noms de domaine, la responsabilité en ligne, la contrefaçon de marques et les marques de haute renommée.

[Fin du document]